

SEANCE DU TREIZE AVRIL 2022

Le treize avril deux mil vingt-deux à vingt-heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : Véronique SAUZEDE, Claire LACOUME, Marie GUIDO Eliane LAFAILLE, Gaétane MAUPPIN
Messieurs Gilbert SIMON, David FERNANDEZ Daniel DUHOMME, Alexandre APARICIO, Jean- Paul FROMEAUX, Marc FLANDIN, Philippe MATEO, Roland SIRE.

Absent excusé : MERVOYER Etienne

Procuration : ROUSSET Laurence à SAUZEDE Véronique

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDE

Ordre du jour :

1. Délibération vote des deux taxes.
2. Vote des participations et des subventions communales.
3. Présentation et vote du budget prévisionnel M57 année 2022.
4. Présentation et vote du budget prévisionnel M49 année 2022.
5. Délibération décidant le déclassement de voies communales dans le domaine privé de la commune en vue de leur aliénation.
6. Délibération échange terrain COMMUNE / IZARD.
7. Proposition de vente terrain COMMUNE / époux GENDRE.
8. Délibération anticipation avant le vote du budget M57 pour paiement factures investissement – vidéo protection et travaux de bâtiments.
9. Délibération anticipation avant le vote du budget M49 pour paiement factures investissement – travaux divers CCPA
10. Tarif redevance eau et assainissement année 2022.
11. Délibération indemnité commissaire enquêteur.
12. Point avancement travaux.
13. Questions diverses.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu du conseil du 2 mars 2022. Il est validé à **l'unanimité**.

Monsieur le maire demande de modifier l'ordre du jour, en y ajoutant 3 points supplémentaires :

-Délibération avenant « effacement BT hameau des Bains » dossier SYADEN n° 19-HV.

-Délibération création d'un emploi fonction publique territoriale.

-Délibération tableau des emplois.

La modification de l'ordre du jour est validée à **l'unanimité**.

Mademoiselle véronique SAUZEDE est désignée secrétaire de séance.

I- Délibération – vote des deux taxes

Vu le code général des collectivités territoriales, et après analyse des différents budgets primitifs 2022, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, de ne pas modifier le taux des deux taxes foncières (bâti) et (non bâti), ce qui correspond pour l'année 2022 à :

TAXES	TAUX IMPOSITIONS 2021	TAUX IMPOSITIONS 2022
Taxe foncière (bâti)	48.41%	48.41 %*
Taxe foncière (non bâti)	83.07%	83.07 % **

* taux moyen communal au niveau départemental : 65.14

** taux moyen communal au niveau départemental : 110.7

Le Conseil municipal Ouï l'exposé du maire, Après en avoir délibéré, Accepte à **l'unanimité**

II- Vote des participations et des subventions communales

ARTICLE : 65568	PARTICIPATIONS	PROPOSITION 2022	VOTE 2022
		Total 1 902,00 €	Total 1 902,00 €
	SYNDICAT Mixte du Parc Naturel Régional	1 296,00	1 296,00
	SYADEN	306,00	306,00
	ATD 11	300,00	300,00

ARTICLE : 65748	SUBVENTIONS COMMUNALES	PROPOSTION 2022	VOTE 2022
		Total 3 332,00 €	Total 3 332,00 €
	ACCA	200,00	200,00
	ASSOCIATION DES MAIRES	152,00	152,00
	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	200,00	200,00
	ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	105,00	105,00
	LES AMIS DE ST SEBASTIEN	200,00	200,00
	CLUB DES AINES	200,00	200,00
	COMITES DES FETES	200,00	200,00
	COOPERATIVE SCOLAIRE	550,00	550,00
	GARBUSTE CAMPENOISE (PECHE)	200,00	200,00
	LES ECURIES DU VERROU	200,00	200,00
	LIGNE QUILLAN SNCF	25,00	25,00
	PETANQUE CAMPENOISE	200,00	200,00
	LES JARDINS DE CAMPAGNE	200,00	200,00
	SAPEURS-POMPIERS	100,00	100,00
	SOUVENIR Français	200,00	200,00
	LA COMPAGNIE DE L'ARCHICOTE	400,00	400,00

III- Présentation et vote du budget prévisionnel M57 année 2022

Monsieur le maire présente au conseil le budget prévisionnel communal pour l'année 2022, qui a été validé par la commission finances :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2021	CA 2021	BP 2022
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 000.00	1 098.37	/
60612	ENERGIE -ELECTRICITE	25 000.00	18 207.29	/
60613	CHAUFFAGE	10 000.00	4 577.39	/
60618	AUTRES FOURNIT NON STOCKABLE	600.00	0.00	/
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	0.00	0.00	40 000.00
60621	COMBUSTIBLE	1 000.00	0.00	/
60622	CARBURANTS	4 000.00	1 825.80	/
60623	ALIMENTATION	500.00	0.00	/
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	500.00	0.00	/
6062	FOURNITURES NON STOCKEES	0.00	0.00	6 000.00
60631	FOURNITURE ENTRETIEN	8 000.00	3 386.64	/
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT	30 000.00	5 643.81	/
60633	FOURNITURE VOIRIE	28 000.00	976.73	/
60636	VETEMENTS TRAVAIL	800.00	389.60	/
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN, EQUIP	0.00	0.00	70 000.00
6064	FOURNITURE ADMINISTRATIVE	5 000.00	2 755.62	5 000.00

6065	LIVRES DISQUES CASSETTES	1 000.00	0.00	1 000.00
6067	FOURNITURE SCOLAIRE	1 800.00	1 804.74	1 900.00
611	MAINTENANCES site/photocopieur/logiciel/Sodexo/numérique école/église	35 000.00	10 664.13	35 000.00
6135	LOCATION photocopieur	3 500.00	222.04	/
613	LOCATION PHOTOCOPIEUR	0.00	0.00	4 000.00
614	CHARGE LOC ET DE COPROPRIETES	300.00	314.20	300.00
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	2 000.00	0.00	1900.00
61522 1	ENTRETIEN BATIMENTS	3 000.00	2 855.25	3 000.00
61523 1	VOIRIE	2 000.00	2 482.00	17 000.00
61523 2	RESEAUX	2 000.00	0.00	2 000.00
61551	ENTRETIEN VEHICULES	4 000.00	77.39	3356.00
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	3 000.00	494.70	3 000.00
6156	MAINTENANCE EGLISE	500.00	0.00	500.00
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	6 250.00	6 576.61	7 000.00
6168	AUTRES ASSURANCES	2 510.00	2 503.58	2 000.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	1 000.00	1 680.00	1 000.00
6182	DOC GENERALE	1 000.00	1 523.27	/
6184	FORMATION	1 000.00	0.00	/
6188	AUTRES FRAIS	1 000.00	596.27	/
618	DIVERS SERVICES EXTERIEURS	0.00	0.00	3 000.00
6225	INDEMNITES COMPTABLE	1 000.00	0.00	/
6226	HONORAIRES	5 000.00	2 019.05	/
6227	FRAIS D'ACTES, DE CONTENTIEUX	5 000.00	0.00	/
6228	REMUNERATION INTERMED HONORAIRES DIVERS	1 000.00	1 033.65	/
622	REMUNE INTERMED HONORAIRES	0.00	0.00	11 000.00
6231	ANNONCES / PLU	2 000.00	0.00	/
6232	FÊTES ET CEREMONIES	9 000.00	2 337.96	/
6236	CATALOGUES	1 000.00	0.00	/
623	PUBLICITE PUBLICATION RELATION	0.00	0.00	12 000.00
6248	FRAIS TRANSPORT	1 000.00	0.00	/
624	TRANSPORT DE BIEN ET COLLECTIF	0.00	0.00	3 841.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 000.00	0.00	/
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	0.00	0.00	2 000.00
6261	FRAIS POSTAUX	1 500.00	453.60	/
6262	TELEPHONE INTERNET	5 000.00	4 884.48	/
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0.00	0.59	/
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS TELECOMMUNICATIONS	0.00	0.00	7 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMIL	0.00	0.59	100.00
6284	INSTRUCTION DROIT DES SOLS (CDC) URBANISME	3 190.00	3 145.00	3 200.00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	200.00	166.80	200.00
63512	TAXE FONCIERE	10 000.00	8 557.00	/
635	IMPOTS, TAXES	0.00	0.00	11 000.00
	TOTAL 011 CHARGES CARACTERE GENERAL	231 150.00	93 253.56	257 941.000
6336	COT CNFPT CENTRE DE GESTION	3 500.00	3 174.19	/
6338	AUTRES IMPOTS ET TAXES	500.00	466.48	/
633	IMPOTS TAXES VERSEMENT ASSIMILES	0.00	0.00	4 000.00

6411	PERSONNEL TITULAIRE + CHARGES COTISATIONS	140 000.00	133 749.95	155 000.00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	42 000.00	37 258.50	45 000.00
6415	INDEMNITES INFLATION	0.00	0.00	700.00
6451	URSSAF	30 000.00	26 411.52	/
6453	COT RETRAITE CNRACL IRCANTEC ERAFP	36 000.00	34 421.47	/
6455	ASSURANCES DU PERSONNEL	11 500.00	7 724.86	/
6456	COTISATION FNC SUPP FAM	1 286.00	1 368.00	/
6450	CHARGES DE SECURITE SOCIALE	0.00	0.00	85 300.00
64732	ASSEDIC	1 800.00	1 506.62	/
6474	COMITE INTERCOM	3 000.00	2 826.00	/
6475	MEDECINE TRAVAIL	1 000.00	647.79	/
6470	AUTRES CHARGES SOCIALES	0.00	0.00	5 000.00
	TOTAL 012 CHARGES PERSONNEL	270 586.00	249 555.38	295 000.00
6531	INDEMNITE ELUS	39 000.00	40 409.36	/
6311	INDEMNITES FONCTION (ELUS)	0.00	0.00	42 000.00
65313	COTISATIONS DE RETRAITE (ELUS)	0.00	0.00	1 600.00
6533	IRCANTEC ELUS	1 500.00	1 470.44	/
6535	FORMATION ELUS	1 000.00	350.00	/
65315	FORMATION	0.00	0.00	1 000.00
6542	CREANCES ETEINTES	5 000.00	0.00	2 000.00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS (voir tableau participations)	1 434.00	1 389.09	
65568	AUTRES CONTRIBUTIONS	0.00	0.00	1 400.00
6574	SUBVENTIONS ASSOCIATION	3 190.00	2 374.25	3 332.00
65888	AUTRES PASRAU Arrondis (Impôt retenue à la source)	20.00	0.79	20.00
65	TOTAL AUTRES CHARG GEST COURANTE	51 144.00	45 993.93	51 210.00
66111	INTERETS EMPRUNTS	10 199.00	10 198.65	9 260.00
	TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	10 199.00	10 198.65	9 260.00
73911 72	DEGREVEMENT TAXE HAB LOG VACANT	0.00	550.00	600.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0.00	550.00	600.00
022	DEPENSES IMPREVUES	9 610.00	0.00	/
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	572 689.00	399 551.52	614 011.00

	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2021	CA 2021	BP 2022
6419	REMBOURSEMENT MALADIE AGENT	15 000.00	22 028.48	10 000.00
013	TOTAL	15 000.00	22 028.48	10 000.00
70311	CONCESSION CIMETIERE vente 5 cases columbarium	1 200.00	3 000.00	1 800.00
70323	REDEV OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ERDF GRDF	1 300.00	1 263.70	1 300.00
70388	ORANGE	5 802.00	5 789.73	5 900.00
704	Travaux chemin de bellevue – Rivière et ARYS	0.00	13 600.00	5 000.00
7062	BIBLIOTHEQUE	10.00	0.00	10.00
7067	CANTINE	4 000.00	5 640.80	7 000.00
70688	PREST SERV contrat de La Poste	14 226.00	14 157.00	15 200.00
70841	MISE A DISPOSITION PERSONNEL M49	10 000.00	10 000.00	10 000.00

70	TOTAL	36 538.00	53 451.23	46 210.00
73111	IMPOTS LOCAUX	265 427.00	264 429.00	275 151.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0.00	582.00	0.00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	40 987.00	40 987.00	40 987.00
73221	FNGIR	38 068.00	38 067.99	38068.00
73223	FONDS DE PEREQUATION FPIC national	10 719.00	12 153.00	12 000.00
7381	TAXE ADD. Droits de mutation	15 356.23	14 186.13	14 000.00
73	TOTAL	370 557.23	370 405.12	380 206.00
7411	DOTATION FORFAITAIRE	8 578.00	8 578.00	8 500.00
74121	DOT SOLIDARITE RURALE	9 956.00	9 956.00	9 900.00
74127	DOTATION NATIONALE de péréquation	0.00	10 719.00	10 700.00
742	DOTATION AUX ELUS LOCAUX	3 027.00	3 027.00	3 027.00
74718	AUTRES PARTICIPATIONS DE L'ETAT MASQUES REMBOURSEMENT	0.00		0.00
74748	PARTICIPATIONS ECOLE	1 800.00	1 800.00	1 800.00
74834	COMPENSATION TAXE FONCIERE	14 151.00	14 151.00	14 618.00
7488	AUTRES ATTRIBUT ET PARTICIPATION	0.00	87.83	
74	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	37 512.00	48 318.83	48 545
752	REVENUS IMMEUBLES logements foyer	56 131.77	56 484.14	57 000.00
757	REDEVANCE FERMIER (TALLANT)	50.00	50.00	50.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	1 900.00	3 162.07	2 000.00
75	TOTAL	58 081.77	59 696.21	59 050.00
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	0.00	8.70	0.00
76	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0.00	8.70	0.00
773	MANDATS ANNULES	00.00	100.00	0.00
775	PRODUITS DE CESSIONS (Vente terrain RIVIERE)			15 000.00
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	100.00	15 000.00
722	TRAVAUX Régie (bâtiment 20 000 € voirie 35 000 €)	55 000.00	55 000.00	55 000.00
042	OPERATION D'ORDRE d'ordre travaux régie	55 000.00	55 000.00	55 000.00
	TOTAL RECETTE	572 689..00	609 008.57	614 011.00
	002 PART EXCEDENT REPORTE N-1	0.00	0.00	0.00
	RECETTE CUMULEE DE FONCTIONNEMENT 2019	572 689.00	609 008.57	614 011.00
	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2021	CA 2021	BP 2022
1641	CAPITAL EMPRUNTS	35 769.00	35 768.59	36 720.00
165	dépôt caution logements	1 500.00	630.00	1 500.00
	TOTAL 16	37 269.00	36 398.59	38 220.00
2111	ACHAT Terrain AVELHA MONTE Opération 81 IZARD	5 000.00	562.76	0.00
2132	Achat maison Prugent ACHAT maison 9 rue de la Gare	38 000.00	36 641.61	0.00
21758	Opération 72 Vidéo protection	35 000.00	0.00	34 934.00
21578	ACHAT Matériel opération 73 Illumination,église, pont, mairie, monument aux morts	20 000.00	22 161.23	30 000.00
2151	Opération 106 Aménagement Place des Bains	498 000.00	0.00	498 000.00
21318	TRAVAUX de bâtiments Opération 112 Electricité maison Prugent, Remplacement huisseries	40 000.00	17 367.63	48 937.00

2151	Opération 79 Agrandissement parking des pêcheurs, Marquage au sol (le Sign), déplacement panneaux aggro (CCPA)			61 854.00
21534	Opération 71 Extension rue du Clos des Grenouilles (Arys), AV Espérazza (Robert) Rénovation EP les Bains 1 ^{ère} tranche			52 167.00
21	TOTAL	1 082 500.00	407 737.72	738 392.00
2132	Travaux d'équipement en régie bâtiment	25 000.00	25 000.00	25 000.00
2151	Travaux d'équipement régie voirie	30 000.00	30 000.00	30 000.00
192	Plus ou moins/value cession d'immo vente camion IVECO sortie de l'actif	0.00	0.00	0.00
040	TOTAL OPERATION D'ORDRE	55 000.00	55 000.00	55 000.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	1 174 769.00	499 136.31	831 612.00
	001 DEFICIT REPORTE		0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 174 769.00	499 136.31	831 612.00

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2021	CA 2021	BP 2022
001	SOLDE D'EXECUSION REPORTE (Excédent de clôture)	163 465.95	0.00	160 088.88
10222	FCTVA	30 109.74	30 065.46	60 801.37
10226	Taxe Aménagement Urbanisme T. A	3 000.00	3 766.60	8 659.70
1068	PART EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	167 334.53	167 334.53	209 457.05
10	TOTAL	200 444.27	201 166.59	278 918.12
1321	SUBVENTION DETR (Etat) Place des bains- Parking des pêcheurs	302 575.00	111 398.23	169 568.00
1322	SUBVENTION REGION Place des Bains - Parking des pêcheurs	162 741.00	58 991.62	103 493.00
1323	SUBV DEPARTEMENT Place des Bains - Parking des pêcheurs	190 347.00	107 347.80	94 667.00
1323	SYADEN Rénovation EP 1 ^{ère} tranche	14 834.00	15 000.00	21 877.00
13	TOTAL SUBVENTIONS	670 497.00	292 737.65	389 605.00
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 165.00	1 855.003	3 000.00
1641	EMPRUNTS	139 196.78	0.00	0.00
16	TOTAL	140 361.78	1 855.00	2 000.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		174 769.00	495 759.24	831 612.00

Le budget ainsi présenté est soumis au vote du conseil municipal : il est voté à l'UNANIMITE.

IV- Présentation et vote du budget prévisionnel M49 (eau et assainissement) année 2022

Monsieur le maire présente au conseil le budget prévisionnel concernant le budget de l'eau et de l'assainissement, validé en commission finances :

V-	DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2021	CA 2021	BP 2022
6061	Fourniture non stockables (eau, énergie.....)	6 000.00	4 297.26	6 000.00
6062	FOUR NON STOCKEES (chlore)	600.00	0.00	600.00
6063	FOURN ENTRETIEN ET PETIT EQUIP	4 000.00	517.09	4 000.00
611	Sous-traitance station épuration ESPERAZA	36 357.00	35 724.85	38 000.00
6137	REDV OCCUPAT DOMAIN PUBLIC	500.00	326.26	500.00
614	CHARGES LOCATIVES COPROPRIETE	0.00	97.48	400.00
61523	RESEAUX	1 000.00	2 815.00	4 000.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS	3 187.00	507.00	3 000.00

6156	MAINTENANCE	800.00	0.00	2 000.00
617	FRAIS ANALYSE	2 000.00	1 635.07	2 000.00
6262	FRAIS TELEPHONIQUE	1 000.00	0.00	1 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ASSIMILES	0.00	1.42	100.00
6371	Redevance prélèvement EAU	1 687.00	2030.00	3 500.00
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	57 131.00	47 951.43	65 100.00
6215	PERSONNEL EXTERIEUR	10 000.00	10 000.00	10 000.00
012	CHARGES PERSONNEL	10 000.00	10 000.00	10 000.00
6541	CREANCES PERTES IRRECOUVRABLES	2 000.00	0.00	2 000.00
65	AUTRES CHARG GEST COUR	2 000.00	0.00	2 000.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 904.89	2 904.89	2 587.00
66	Charges financières	2 904.89	2 904.89	2 587.00
673	Titre annulé sur exercice antérieur	1 000.00	93.17	1 000.00
67	TITRE ANNULE	1 000.00	93.17	1 000.00
701249	Redevance contre- valeur pollution	6 970.00	6 818.00	7 608.00
706129	Redevance pollution modernisation	3 193.00	3 021.00	3 600.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 163.00	9 839.00	11 208.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	83 198.89	70 788.49	91 895.00
022	TOTAL DEPENSES IMPREVUES	3 187.23		7 069.12
6811/042	Dotations amortissements	30 246.88	30 246.88	30 246.88
042	Opération d'ordre entre section	30 246.88	30 246.88	30 246.88
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	116 633.00	101 035.37	129 211.00
	RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2021	CA 2021	BP 2022
70111	Redevance eau	35 000.53	40 131.09	40 000.00
701241	Recouvrement redevance pollution domestique	6 800.00	7 541.10	7 500.00
70128	Autres taxes et redevances	0.00	80.51	0.00
70611	Redevance assainissement collectif	26 000.00	28 573.48	28 600.00
706121	Modernisation des réseaux	3 000.00	3 312.30	3 400.00
70613	PAC	2 000.00	1 000.00	1 000.00
7064	Locations de compteurs	15 420.00	15 967.35	15 965.44
70	VENTES PRODUITS	88 220.53	96 605.83	96 465.44
722/042	Travaux équipement en régie équipement	5 000.00	2 500.00	5 000.00
777/042	Quote-part des subventions. investissement	6 262.63	6 262.63	6 262.63
042	Opération d'ordre entre section	11 262.63	8 762.63	11 262.63
	RECETTES TOTALES	99 483.16	105 368.46	107 728.07
002	EXCEDENT REPORTE	17 149.84	0.00	21 482.93
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	116 633.00	105 368.46	129 211.00

	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2021	CA 2021	BP 2022
21531	Réseau eau potable (les Bains)	109 200.00	19 848.01	187 738.87
21532	Réseaux assainissement (les Bains)	210 000.00	8 115.20	163 495.50
2188	Modernisation réseau	16 000.37	0.00	0.00
21	Immobilisation corporelles	335 200.37	27 963.21	351 234.37
13913/040	AMORT SUBVENT 1998 DEPART	4 919.28	4 919.28	4 919.28
13914/040	AMORT SUBVENT 1997 commune eau	152.45	152.45	152.45
139118/040	AMORT SUBVENT 2005 2006	446.60	446.60	446.60
13918/040	AMORT SUBVENTION FEDER 2009	744.30	744.30	744.30
2157	Agence et aménagement matériel (Travaux en régie)	5 000.00	2500.00	5 000.00

040	Opération d'ordre	11 262.63	8 762.63	11 262.63
1641	TOTAL 16 Emprunt Capital Plombs	8 560.00	8 559.69	8 879.00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	355 023.00	45 285.53	371 376.00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	CA 2021	BP 2022
10222	FCTVA	1 977.05	1 977.06	4 855.63
10	Dotations fonds divers	1 977.05	1 977.06	4 855.63
1641	CHAPITRE 16 EMPRUNTS	27 644.00	0.00	104 580.75
	Agence de l'eau	186 200.74		142 100.00
1313	Département	26 600.00	0.00	20 300.00
13	TOTAL	212 800.74	0.00	162 436.00
281532/040	Immobilisation .ASS	8 010.08	8 010.08	8 010.08
281531/040	Immobilisation .eau	11 797.84	11 797.84	11 797.84
281561/040	Amortissement vanne - réservoir	91.08	91.08	91.08
28157/040	Matériel divers	8 876.80	8 876.80	8 876.80
28301/040	Frais études	1 471.08	1 471.08	1 471.08
040	Opérations d'ordre	30 246.88	30 246.88	30 246.88
	SOUS TOTAL RECETTES	272 668.67	32 223.94	302 083.26
	EXCEDENT ANTE REPORTE (clôture)	82 354.33	0.00	69 292.74
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	355 023.00	32 223.94	371 376.00

Le budget ainsi présenté est soumis au vote du conseil municipal : il est voté à l'unanimité.

V- Délibération décidant le déclassement de voies communales dans le domaine privé de la commune en vue de leur aliénation.

Monsieur le maire présente au conseil, suite aux conclusions du commissaire enquêteur, la délibération qu'il y a lieu de prendre pour déclasser deux voies communales :

-Vu le projet de déclassement d'une portion (101m²) du chemin communal séparant les parcelles AK 7 et AK136 et d'une portion (95m²) de la rue d'Occitanie bordant les parcelles AN 171 et AN 177, en vue de leur classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de leur aliénation, établi par Monsieur le Maire

-Vu la délibération n°2022/5 du conseil municipal en date du 28 janvier 2022, approuvant le projet de déclassement et décidant le lancement d'une enquête publique,

-Vu l'arrêté n°2022/1 du Maire en date du 28 janvier 2022 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement des deux voies communales.

-Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 février 2022 au 7 mars 2022 inclus, n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement,

-Vu les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable avec les réserves suivantes :

« La parcelle AN 411 créée par l'aliénation de l'extrémité de la rue d'Occitanie sera déclarée en zone non constructible ».

« Une servitude de passage au niveau du cheminement piétonnier bétonné créé par la commune de Campagne sur Aude, sur la berge gauche de l'Aude, sera mentionnée sur l'acte notarié de vente de la dite parcelle ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- Le déclassement de la voirie communale constitutive d'une portion (101m²) du chemin communal séparant les parcelles AK 7 et AK136 et d'une portion (95m²) de la rue d'Occitanie bordant les parcelles AN 171 et AN 177
- Le classement de ces deux parcelles dans le domaine privé de la commune ;
- L'aliénation de ces deux parcelles

Charge Monsieur le Maire de procéder à l'aliénation de ces parcelles, qui feront l'objet chacune d'une délibération spécifique.

VI- Délibération échange terrain COMMUNE/IZARD

Monsieur le maire informe le conseil que suite à l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique concernant l'aliénation d'une portion (95 m²) de la rue d'Occitanie cadastrée AN 41, bordant les parcelles AN 171 et AN 177, et de son déclassement dans le domaine privé de la commune (cf. délibération 2022/19 du 19 avril 2022), il convient de délibérer pour définir les conditions d'échange de ce terrain avec la parcelle AH 117 d'une contenance de 257ca appartenant à Madame Anne-Marie IZARD.

Il précise qu'en accord avec Madame Anne-Marie IZARD, l'échange de ces deux terrains entre elle et la commune pourrait se faire aux conditions suivantes :

- Valeur de chacun des terrains : 500€ (cinq cent euros)
- Frais de notaires supportés par moitié par les deux partis
- Participation de Madame Anne-Marie IZARD aux frais d'enquête publique et de géomètre : 500 € (cinq cent euros)

Où l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'**UNANIMITE** :

- Décide de l'échange de la parcelle communale rue d'Occitanie cadastrée AN 411 pour une contenance de 95ca, avec la parcelle avenue d'Espérasa AH 117 pour une contenance de 257ca, appartenant à Madame Anne-Marie IZARD.
- Décide que les frais de notaire seront supportés par moitié par la commune et Madame Anne-Marie IZARD.
- Décide que la participation financière de Madame Anne-Marie IZARD aux frais d'enquête publique et de géomètre sera de 500 € (cinq cent euros).
- Autorise Monsieur le maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à la bonne conduite de cette transaction

VII- Proposition de vente terrain COMMUNE/Epoux GENDRE

Monsieur le maire expose au conseil les conditions de vente d'une portion (101m²) du chemin communal bordant les parcelles AK7 et AK136, suite à l'avis favorable de l'enquête d'utilité publique, au profit de Monsieur et Madame Julien GENDRE, domiciliés 23 chemin du Viala à Campagne sur Aude.

Monsieur le maire rappelle les frais qui ont été engagés à l'occasion de cette transaction, à savoir :

- Emoluments du commissaire enquêteur :.. 2849,33€
- Coût annonces légales :879,13€
- Frais de géomètre :.....240,00€

Monsieur le maire propose que les frais liés à l'enquête publique (commissaire enquêteur et annonces légales), soient supportés à moitié par l'acheteur, ainsi que la totalité des frais de géomètre, portant ainsi sa participation à 2100,00€.

A cela le conseil, après en avoir débattu, propose que le prix de vente de la parcelle soit proposé à 900,00€.

Monsieur le maire prendra attache des époux Gendre pour les informer de la proposition du conseil municipal.

VIII- Délibération- anticipation avant le vote du budget M57 pour paiement factures investissement-vidéo protection et travaux de bâtiments.

Afin de pouvoir régler plusieurs factures dans la section d'investissement pour un montant de 37 000€, par anticipation avant le vote du Budget Primitif 2022 de la comptabilité M57, Monsieur le maire propose de créer les articles suivants :

En Dépenses :

Article : 2131 chapitre : 21

Opération : 112 (travaux de bâtiments) d'un montant de 2 000 €

Article : 21758 chapitre : 21

Opération 72 (Vidéo protection) d'un montant de 35 000 €

En Recettes :

Article : 1641 d'un montant de 37 000 €.

Ces montants n'excèdent pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022 (dépenses totales, déduction faite du chapitre 16)

Le Conseil municipal Oû l'exposé du maire, Après en avoir délibéré, Accepte à l'**unanimité**

IX- Délibération anticipation avant le vote du budget M49 pour paiement factures investissement-travaux divers CCPA

Afin de pouvoir régler plusieurs factures dans la section d'investissement pour un montant de 4 500€, par anticipation avant le vote du Budget Primitif 2022 de la comptabilité M49, Monsieur le maire propose de créer les articles suivants :

En Dépenses :

Article : 21531 chapitre : 21 d'un montant de 4 500.00 €

En Recettes :

Article : 1641 d'un montant de 4 500.00 €.

Ces montants n'excèdent pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022 (dépenses totales, déduction faite du chapitre 16)

Le Conseil municipal Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, Accepte à l'**unanimité**

X- Délibération tarif redevance eau et assainissement pour 2022.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le prix du mètre cube d'eau et de l'assainissement pour l'année 2022

Il propose au conseil que la tarification existante soit inchangée pour 2022.

La tarification sera donc la suivante :

- Abonnement compteur : 40 €
- M³ d'eau : 1,40 € HT
- M³ d'assainissement : 1,14 € HT
- Redevance communale d'assainissement : 10 €
- Prélèvement production eau : 0.0466€ par M3

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE**.

XI- Délibération indemnité commissaire enquêteur

Monsieur le maire informe le conseil du détail des indemnités dues au commissaire enquêteur et commente la délibération qu'il est nécessaire de prendre à cette occasion :

-Vu les délibérations du conseil municipal n° 3 en date du 28 janvier 2022 et n° 4 en date du 28 janvier 2022 donnant suite aux demandes des époux GENDRE et de madame Anne-Marie IZARD,

-Vu la délibération du conseil municipal n° 5 du 28 janvier 2022 autorisant monsieur le Maire à engager la procédure de déclassement du chemin communal (ex chemin Salasar) et de l'extrémité de la rue d'Occitanie.

-Vu l'arrêté N°2022/1 du 28 janvier 2022 relatif à la désignation du commissaire enquêteur et de mise en enquête publique.

-Vu le rapport favorable du commissaire enquêteur en date du 16 mars 2022

-Vu la délibération du conseil municipal N°19 du 19 avril 2022, visant au déclassement de voies communales dans le domaine privé de la commune en vue de leur aliénation.

-Vu l'arrêté du 29 juillet 2019 relatif aux frais et indemnités des commissaires enquêteurs chargés de conduire les enquêtes publiques

Monsieur René LEMPEREUR, officier de gendarmerie retraité, a été chargé par la commune pour conduire une enquête publique, du lundi 21 février 2022 à 08 heures au lundi 7 mars 2022 à 17 heures sur le territoire de la commune de Campagne sur Aude (Aude), visant au déclassement des voies communales suivantes :

- la partie d'une superficie de 101 m² du chemin communal séparant les parcelles AK 7 et AK 136
- la partie de l'extrémité de la rue d'Occitanie, d'une superficie de 95 m² bordant les parcelles AN 171 et AN 177.

Monsieur le commissaire enquêteur a rendu son enquête publique avec avis favorable le 16 mars 2022.

Eu égard à la réglementation en vigueur, vu le relevé des frais engagés par le commissaire enquêteur (frais de déplacement, frais engagés pour l'accomplissement de l'enquête et temps consacré à la réalisation de celle-ci (examen du dossier, permanences, réunions, rédaction du rapport et constitution des dossiers...), et sous le contrôle du greffe du tribunal administratif de Montpellier, le montant de l'indemnité brute s'élève à deux mille quatre cent vingt-trois euros et quatre-vingt-seize cents (2 423.96€).

-indemnité nette à régler au commissaire enquêteur : 1 887.62€

-Cotisations patronales : 971,71€ (pour mémoire).

La présente indemnité sera versée fin avril et fera l'objet d'un bulletin de salaire

XII- Délibération Avenant « effacement BT hameau des bains sur poste de Campagne les Bains » dossier SYADEN n° 19-HVPA-028

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération n° 2022/10 du 02/03/2022 par laquelle notre commune s'engageait dans la réalisation des travaux de « Effacement BT hameau des Bains sur poste CAMPAGNE LES BAINS » et l'autorisait à signer l'avenant relatif à ces travaux avec le SYADEN.

Il s'avère que des contraintes techniques ont engendré des coûts supplémentaires à ceux initialement prévus. C'est pourquoi il convient aujourd'hui de délibérer afin de réajuster les montants indiqués sur la délibération n° 2022/10 du 02/03/2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à l'annexe financière qui nous lie au SYADEN.

A - Pour information, le SYADEN règlera pour cette opération :

- Réseau d'électricité (ER)..... **92 000 € TTC**
- Travaux d'éclairage public (EP)..... **9 900 € TTC**

La Commune doit donc approuver l'avenant à l'annexe financière de la convention de mandat signée le 02/03/2022, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives aux infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE) et d'éclairage public.

B - Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité **7 667 € HT**
 - Participation Communale (PC), imputation comptable au 204 ... (à amortir sur 15 ans maxi.)
- Travaux d'éclairage public **9 900 € TTC**
 - Imputation comptable au 215

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de **4950 €** versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à l'annexe financière présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,

AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit avenant,

XIII- Délibération tableau des emplois

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, en raison d'une part, pouvoir au remplacement d'un agent technique parti à la retraite et d'autre part, faire face avec efficience aux nombreuses charges de travail.

Le recrutement est sans condition

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 H.

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps complet
Adjoint administratif	C	2	2	35 H
<u>Adjoint technique</u>	C	4	4	35 h.

Agents non titulaires (Emplois pourvus)	Catégories	Secteur	Rémunération	Motif du contrat
1 Adjoint administratif	C	Administratif	Indice brut 348	(article 110- loi du 26/01/84)
3 Adjoints techniques	C	Technique	Indice brut 348	(article 3, alinéa 3, loi du 26/01/84)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé, qui prendra effet à compter du 1^{er} Juillet 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune pour l'année 2022, chapitre 012, article 6411.

XIV- Délibération – création d'un emploi fonction publique territoriale

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

-Considérant le tableau des emplois précédemment adopté par le Conseil Municipal le 13 avril 2022

-Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, en raison d'une part, pourvoir au remplacement d'un agent technique partant à la retraite et d'autre part faire face avec efficience aux nombreuses charges de travail .

Monsieur le maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 13 avril 2022 :

-Filière : Technique

-Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

-Grade : Adjoint technique territorial 2^{ème} classe

- ancien effectif 5

- nouveau effectif 6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de la commune de l'année 2022 au chapitre 012, article 6411.

XV- Travaux en cours

Monsieur le maire, fait le point au conseil de l'état d'avancement des travaux et projets en cours. (Maison Prugent, promenade du château-fort – pose des tables de pique-nique en bords d'Aude –réparation fuites Riquet et Relais de la Haute-vallée – installation fibre à l'école ...)

Il précise au conseil que lundi 19 avril à 11 heures, il sera procédé à l'ouverture des plis suite au marché qui a été lancé dans le cadre des travaux place de l'ancien hôpital militaire au hameau des bains.

XVI- Question diverses

Un tour de table a permis au conseil de prendre note de plusieurs points qui méritent d'être traités aussi vite que possible : poubelle chemin de la Courtade, fuite d'eau au pont, meilleur positionnement de la terrasse du café St-Sébastien, stationnement des véhicules autour du fort, utilisation de la voirie communale par certains riverains du tour du Fort, recensement des points de réparations de la voirie, travaux à l'arrière de l'église...

Monsieur le maire prend bonne note des doléances et rappelle que certaines demandes seront traitées au fil de l'eau, la priorité étant pour nos agents communaux de terminer les travaux de réhabilitation de la maison Prugent, afin de pouvoir la présenter à la location fin juin au plus tard.

Il indique cependant que les espaces verts sont correctement entretenus et se félicite de l'engagement des agents communaux qui rendent un excellent travail.

Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Maire

Les conseillers municipaux